

Délibération  
du Conseil de Communauté

---

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 52  
Membres absents : 26  
Procurations : 13

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2025  
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 1<sup>er</sup> du  
mois d'octobre à 18 h 00, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 25/09/2025  
Date de transmission : 07/10/2025  
Date de mise en ligne : 08/10/2025

---

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme CHOQUET Sylvie (pouvoir à M. BACHMANN Florian), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge (pouvoir à M. RIBSTEIN André), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à Mme RINQUEBACH Ariane), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. KNIBIELY Philippe (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MULLER Hubert, M. PILLERI Angelo, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SAVARY Nicolas (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 9<sup>ème</sup> QUESTION

### EHPAD Maison du Lertzbach – Convention de financement pour la rénovation du système d'appel malade et la création d'une terrasse extérieure (DELIBERATION n° 2025-146)

Dans le cadre des travaux de modernisation de l'établissement initiés en 2024 et comprenant notamment la rénovation du système d'appel malade, le fibrage de la téléphonie, ainsi que le déploiement d'un réseau de Wifi, un budget de 240 000 € a été engagé par Saint-Louis Agglomération sur les exercices 2024-2025, incluant les études et les travaux relatifs à cette opération.

Par ailleurs, l'association Les Lys d'Argent, gestionnaire de l'établissement, finance sur ses fonds propres :

- Les bornes Wifi nécessaires au fonctionnement du réseau ;
- Le système mobile de téléphonie raccordé à l'infrastructure récemment installée.

Consciente du rôle engageant de Saint-Louis Agglomération pour entretenir et améliorer le bâtiment dans lequel elle exerce son activité, l'association se déclare pleinement favorable à une participation financière aux travaux réalisés par la collectivité, propriétaire des lieux.

En parallèle, dans un esprit de collaboration équilibrée, l'association souhaite associer cette participation financière à une contrepartie concrète pour poursuivre l'amélioration de la qualité de vie des résidents et leur sécurité, à savoir la réalisation de travaux au sein de l'Unité de Vie Protégée (UVP) en 2025 et en 2026, à hauteur de 144 737 € destinés à :

- La création en 2025 d'ouvertures intérieures pour améliorer la luminosité des locaux, le cadre de vie et la sécurité des résidents (estimation : 35 000 €)
- La programmation en 2026 de travaux pour l'agrandissement de la terrasse située à l'étage de l'établissement (estimation : 109 737 €).

Concernant l'agrandissement de la terrasse, cette opération serait portée par l'association bénéficiant d'une subvention de la caisse de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO à hauteur de 37 120 €, sous réserve que Saint-Louis Agglomération y apporte une contribution financière de 40 000 € pour la part travaux.

Le reste à charge de l'association est estimé à 32 617 € destinés notamment aux prestations intellectuelles.

Les modalités de financement croisées pour la mise en œuvre de ces trois opérations sont fixées dans la convention ci-annexée.

Le plan de financement prévisionnel de ces trois opérations se présente ainsi comme suit :

Budget 2025 / Rénovation de l'appel malade et création d'ouvertures en section UVP :

- Saint-Louis Agglomération finance la rénovation du système d'appel malade pour un montant de 240 000 € ;
- Saint-Louis Agglomération perçoit un versement de 179 000 € de l'association Les Lys d'Argent au titre de la participation aux travaux ;
- Saint-Louis Agglomération finance la création d'ouvertures en section UVP pour un montant estimé à 35 000 €

Dépenses pour Saint-Louis Agglomération = 275 000 €

Recette pour Saint-Louis Agglomération = 179 000 €

Plan de financement 2025		
Dépenses	Recettes	
Rénovation de l'appel malade et création d'ouvertures en section UVP (inclus les prestations intellectuelles et les travaux)	Autofinancement - Propriétaire de l'établissement <b>Saint-Louis Agglomération</b>	96 000 €
	Participation - Gestionnaire de la structure <b>Association Les Lys d'Argent</b>	179 000 €
275 000 €		275 000 €

Budget prévisionnel 2026 / Projet d'extension de la terrasse de la section UVP :

Montant global estimé à 109 737 €

- Saint-Louis Agglomération verse, sous réserve du vote du budget 2026, une subvention de 40 000 € à l'Association les Lys d'Argent pour participation au financement du projet, permettant ainsi à l'association Les Lys d'Argent, de percevoir une subvention de 37 120 € de l'AGIRC-ARRCO.

Plan de financement 2026		
Dépenses	Recettes	
Extension de la terrasse de la section UVP (inclus les prestations intellectuelles, les travaux)	Autofinancement - Gestionnaire de la structure et porteur du projet <b>Association Les Lys d'Argent</b>	32 617 €
	Subvention du Propriétaire de l'établissement <b>Saint-Louis Agglomération</b>	40 000 €
	Subvention des Caisses de retraite <b>AGIRC-ARRCO</b>	37 120 €
109 737 €		109 737 €

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les modalités de la convention de financement annexée à la présente délibération et visant à la rénovation du système d'appel malade et à la création d'une terrasse extérieure à l'EHPAD Maison du Lertzbach ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel associé à ces opérations tel que précisé ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 03 octobre 2025

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

